

**ASSOCIATION DE SOCCER DU  
MISTRAL LAURENTIEN**

**États financiers**

**Exercice terminé le 30 septembre 2019**

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux administrateurs de**  
Association de soccer du Mistral Laurentien

## *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association de soccer du Mistral Laurentien (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2019 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 septembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Lemieux Nolet<sup>1</sup>*

LEMIEUX NOLET  
comptables professionnels agréés  
S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec)  
Le 11 décembre 2019

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A130007



# ASSOCIATION DE SOCCER DU MISTRAL LAURENTIEN

## État des résultats

Exercice terminé le 30 septembre 2019

	2019	2018
Produits		
Inscriptions	534 421 \$	522 143 \$
Subventions	-	28 658
Commandites	3 762	11 301
Autres	7 338	7 480
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	6 953	6 953
	<b>552 474</b>	<b>576 535</b>
Frais d'exploitation (page 12)	320 472	357 087
Frais administratifs (page 12)	241 794	232 208
Intérêts et frais bancaires	5 773	5 427
	<b>568 039</b>	<b>594 722</b>
<b>Insuffisance des produits sur les charges</b>	<b>(15 565) \$</b>	<b>(18 187) \$</b>

# ASSOCIATION DE SOCCER DU MISTRAL LAURENTIEN

## Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 30 septembre 2019

	2019	2018
<b>Frais d'exploitation</b>		
Salaires et charges sociales	21 682 \$	20 498 \$
Inscription des équipes	87 298	87 013
Frais d'affiliation	60 733	51 655
Honoraires des arbitres	56 744	58 769
Allocations aux entraîneurs	18 490	16 790
Location de plateaux	4 902	46 279
Vêtements et accessoires	15 302	9 922
Formation	11 994	9 237
Frais reliés aux activités	10 481	23 534
Récompenses sportives	7 720	7 832
Amendes et pénalités	873	275
Amortissement d'immobilisations corporelles	24 253	25 283
	<b>320 472 \$</b>	<b>357 087 \$</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Salaires et charges sociales	219 801 \$	206 884 \$
Honoraires professionnels	7 166	6 899
Télécommunications	6 479	10 927
Assurances	2 127	2 031
Papeterie et fournitures de bureau	2 125	2 565
Location et aménagement des locaux	1 623	666
Amortissement d'immobilisations corporelles	2 473	2 236
	<b>241 794 \$</b>	<b>232 208 \$</b>